

Critères d'acceptation des courriers pour la Tribune ouverte aux membres de GPclimat

- Il faut être membre de GPclimat pour être publié sur notre Tribune.
- Les interventions de nos membres devraient être des textes de type «courrier» et non pas de type «article». Les contenus n'engagent que leurs auteurs·trices.
- Si possible pas plus d'un courrier par personne tous les 2 mois.
- En principe le nombre de caractères maximum (espaces compris) est de 1800.
- Le courrier doit être signé et daté.
- L'auteur·trice doit afficher ses éventuelles sphères d'influence ou accointances avec des milieux économiques, sociaux ou autres en lien avec le sujet traité.
- Toutes les sources doivent être signalées.
- Pas de reprise d'articles publiés sur d'autres supports.
- Pas de contre-vérité dans le courrier.

N.B. : Merci à celles et ceux qui envoient des textes mais ne recevraient pas une réponse favorable de bien vouloir noter que le responsable chargé de la Tribune des membres transmet d'éventuels refus, établis sur la base des critères d'acceptation, sans développer les motifs quant à la raison de sa détermination. Par ailleurs, la Tribune se réserve le droit de raccourcir les textes reçus, sans en trahir le sens, mais sans consulter l'envoyeur·euse.